

Concours commun de recrutement des internes en cliniques des animaux de compagnie PROCEDURE EPREUVE DE CONTROLE DES CONNAISSANCES



Les candidats sont convoqués dans le centre d'examen **le mardi 16 février 2021 à 14 h00**.

Ils doivent être présent devant la salle d'examen **10 minutes avant l'épreuve munis :**

- D'une **pièce d'identité**
- Des **identifiants et mots de passe** qui leurs ont été fournis lors de l'inscription au concours

L'épreuve théorique est informatisée. Sa durée est de **deux heures**. Elle comprend entre 90 et 110 questions.

Les questions seront de deux types :

- 1) Type Questionnaire à choix multiple et réponse unique avec une seule réponse juste (point positif pour une bonne réponse, absence de point pour une mauvaise réponse ou une absence de réponse).
- 2) Type Dessin ou photo à zones à identifier (point positif pour une bonne réponse, absence de point pour une mauvaise réponse ou une absence de réponse).

Les questions concernent les disciplines suivantes : Chirurgie, Médecine interne et externe, reproduction, Urgences et soins intensifs, Imagerie médicale, Anesthésie, Biologie médicale Dermatologie, Anatomopathologie et Nouveaux Animaux de compagnies.

Les questions sont présentées sous la forme de « **blocs** » de questions, **non thématiques**, proposés dans un ordre aléatoire, comprenant les questions en ordre aléatoire et les propositions de réponse en ordre aléatoire.

À l'intérieur d'un bloc, il vous est possible de naviguer entre les questions et de modifier les réponses. **Le passage au bloc suivant nécessite de valider le bloc en cours en cliquant sur le bouton "Valider" en bas de la page. Une fois cette opération effectuée, les réponses sont envoyées au serveur où elles sont enregistrées et "figées" . Les réponses aux questions de ce bloc ne seront plus accessibles.**

Un dictionnaire général de langue, non médical et non vétérinaire, en version papier est accepté pour les candidats non francophones.

Cinq feuilles de brouillon seront remises aux candidats pour cette épreuve. Elles devront être identifiées avec le nom et prénom du candidat et restituées à la sortie.

Après attribution des postes informatiques les CANDIDATS **ATTENDENT L'ORDRE DE CONNEXION** pour se connecter sur le serveur en **rentrant leur identifiant et leur mot de passe** donné lors de l'inscription au concours.

Lorsque tous les candidats d'une même salle d'examen sont **TOUS** connectés **L'ORDRE DE DEBUTER L'EPREUVE** est **DONNE**. Le candidat clique sur le lien : "Internat 2021 – « Débuter l'épreuve informatisée ».

Tout cas d'interruption de connexion informatique, de difficulté d'enregistrement, d'anomalies doit être immédiatement signalé